

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 NOVEMBRE 2012
(dernière partie)**

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

2012.11.349 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES

Avis de demandes de dérogation - Année scolaire 2012-2013

La Commission Permanente

DECIDE, après avoir examiné les demandes de dérogation à l'obligation de résider, présentées par des personnels logés par nécessité absolue de service dans des collèges, pour l'année scolaire 2012-2013, d'émettre les avis indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

2012.11.350 - CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES

Attribution d'un logement

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer à Mme F LC, Conseillère Principale d'Education, le logement n° 1 de type F4 de 80 m², situé au collège de GRANDPRE-BUZANCY, site de GRANDPRE, à compter du 23 novembre 2012, sous forme d'occupation précaire, avec versement d'une redevance locative mensuelle, incluant le forfait chauffage, l'ensemble des autres charges locatives (eau, gaz et électricité) étant à la charge de l'occupant ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation précaire du logement avec l'intéressée et le Chef d'Établissement, selon le modèle-type qu'elle a approuvé le 10 octobre 1997.

2012.11.351 - COLLEGES PUBLICS - Dotations complémentaires 2012

La Commission Permanente

DECIDE, au titre des dotations complémentaires accordées aux collèges publics, d'attribuer des subventions :

- au collège Rimbaud de CHARLEVILLE MEZIERES,
- au collège Rouget de Lisle de CHARLEVILLE MEZIERES,
- au collège de GRANDPRE-BUZANCY,
- au collège de JUNIVILLE,
- au collège de ROCROI-MAUBERT FONTAINE,
- au collège de SAULT LES RETHEL,
- au collège de VOUZIERES-LE CHESNE.

Ces aides exceptionnelles sont apportées, afin d'assurer le paiement du coût de la viabilisation d'ici la fin de l'année 2012.

Ces crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire consacrée aux dépenses de fonctionnement des collèges.

2012.11.352 - TRANSPORTS INTERURBAINS

Modifications des lignes régulières 1,2, 7, 14 et 16

La Commission Permanente :

- DONNE ACTE au Président de la mise en place des transports scolaires dédiés (circuits scolaires 1001, 1002, 1003 et 1004, en substitution de la ligne régulière n° 1 et circuit scolaire 32, en substitution de la ligne régulière n° 7) qui sont mis à disposition des élèves, permettant un aller le matin et un retour, le soir, depuis le 4 septembre 2012 ;

- AUTORISE le Président à :

- fusionner les lignes régulières n° 1 « SEDAN/CHARLEVILLE-MEZIERES » et n° 7 « RAUCOURT/SEDAN/CHARLEVILLE-MEZIERES », en créant la ligne régulière A « RAUCOURT/SEDAN/CHARLEVILLE-MEZIERES », à compter du 24 décembre 2012,
- améliorer la qualité de la desserte de la ligne A, en apportant une meilleure correspondance avec les TER et en desservant la Zone Industrielle de VRIGNE-AUX-BOIS,
- créer une ligne de transport VIVIER-AU-COURT/SEDAN, le mercredi et le samedi, pour desservir le marché de SEDAN,
- modifier les services sur la ligne régulière n° 2 FRENOIS/SEDAN/BAZEILLES,

- cesser l'exploitation des lignes régulières n° 14 « SEDAN/VENDRESSE via RAUCOURT » et n° 16 « SEDAN/RAUCOURT/CHARLEVILLE-MEZIERES »,
- mettre en place une campagne de communication concernant la nouvelle ligne A,
- habiller les cars de lignes aux couleurs du Conseil général des Ardennes,
- APPROUVE les horaires de la ligne A, de la ligne VIVIER-AU-COURT/SEDAN desservant le marché de SEDAN les mercredi et samedi et ceux de la ligne régulière n° 2 FRENOIS/SEDAN/BAZEILLES, tels qu'il figurent en annexes 1, 2 et 3 à la délibération ;
- DECIDE de mettre en place un tarif unique pour promouvoir la ligne A sur la période du 24 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

2012.11.353 - METIERS D'ART

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil Général aux métiers d'art :

- PREND ACTE du classement établi par le jury du Prix de la Formation aux Métiers d'Art, réuni le 24 octobre 2012 ;
- AUTORISE le versement des sommes correspondantes aux bénéficiaires de la dotation du Conseil général, désignés dans le tableau figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le versement de la somme prévue à M. AN, lauréat du Grand Prix Départemental des Métiers d'Art.

DIRECTION DES SOLIDARITES

2012.11.354 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI NORD ARDENNES (Avenant n° 3 au protocole 2010-2013)

La Commission Permanente

- APPROUVE, suite au retrait de l'association des communes de REVIN et ANCHAMPS, l'avenant n° 3 au protocole d'accord du PLIE Nord Ardennes 2010-2013 adaptant le document à la nouvelle configuration d'intervention, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2012.11.355 - POLITIQUE SOCIALE PERSONNES AGEES - PERSONNES HANDICAPEES Convention d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour l'établissement Le Petit Château à NOUZONVILLE

La Commission Permanente :

- APPROUVE le projet de convention d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour l'établissement Le Petit Château à NOUZONVILLE, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

2012.11.356 - POLITIQUE SOCIALE PERSONNES AGEES - PERSONNES HANDICAPEES Convention d'habilitation partielle à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour l'EHPAD Léon Braconnier à REVIN géré par ORPEA

La Commission Permanente :

- APPROUVE le projet de convention d'habilitation partielle à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour l'EHPAD Léon Braconnier à REVIN, géré par ORPEA, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

DIRECTION DES FINANCES

2012.11.357 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La Commission Permanente :

- DECIDE d'arrêter le montant total des titres à admettre en non-valeur ;
- AUTORISE le Président à procéder aux régularisations comptables correspondantes.

2012.11.358 - EHPAD L'ABBAYE A MOUZON

Demande de garantie d'emprunt

La Commission Permanente :

- DECIDE, conformément au document joint en annexe 1 à la délibération « Prêt avec préfinancement », d'accorder à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) l'Abbaye à MOUZON, la garantie du Département, à hauteur de 50 %, pour un emprunt, avec abandon du bénéfice de discussion, destiné au financement des travaux de mise aux normes sécurité et accessibilité de cet établissement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type de prêt : PHARE,
 - Durée de la période d'amortissement : 100 trimestres (25 ans),
 - Type d'amortissement : constant,
 - Périodicité des échéances : trimestrielle,
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,25 % fixe, avec commission d'intervention,
 - Modalité de révision des taux : non révisable,
 - Préfinancement : de 3 à 30 mois maximum,
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir ;
- DECIDE de subordonner l'octroi de la garantie sollicitée à la signature par l'EHPAD de l'Abbaye d'une convention financière, telle qu'elle figure en annexe 2 à la délibération, prévoyant :
- le remboursement avec intérêts des sommes que le Département aura été appelé à régler en ses lieu et place,
 - que l'EHPAD de l'Abbaye s'engage à consentir, sur simple réquisition du Conseil Général, une hypothèque sur la construction rénovée au moyen de l'emprunt faisant l'objet de la garantie et à n'accepter aucune inscription préalable au profit d'autres créanciers.

2012.11.359 - MARCHES FORMALISES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 2012 - Communication

Le Président du Conseil Général présente à la Commission Permanente une communication relative aux marchés formalisés et aux marchés à procédure adaptée des mois de juillet, août et septembre 2012.

2012.11.360 - CASERNES DE GENDARMERIE

Avenant de ratification aux baux d'immeubles au profit de l'Etat

La Commission Permanente, dans le cadre de la gestion des casernes de gendarmerie

AUTORISE le Président à signer l'avenant de ratification reçu de la Gendarmerie Nationale, tel qu'il figure en annexe à la délibération, dont l'article premier précise que l'emphytéote s'engage à la poursuite de la location du parc immobilier, en contrepartie, il perçoit l'ensemble des loyers dus par le preneur (la gendarmerie) ainsi que tout autre document, contrat, bail d'immeuble, annexe, avenant aux baux d'immeubles concernant les casernes de gendarmerie ou contrat nécessaire à cette opération.

2012.11.361 - ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer une subvention au titre du fonctionnement de l'Association des Paralysés de France ;
- APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle à intervenir avec l'Association des Paralysés de France - Délégation des Ardennes, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que tout acte à intervenir.

2012.11.362 - PARTICIPATIONS ET CONCOURS FINANCIERS - Attribution de subventions

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre des participations et concours financiers apportés par le Conseil Général aux associations, au titre de l'année 2012, d'accorder des subventions aux bénéficiaires suivants :

UNSA - Education Ardennes

Union Départementale CFDT

Section des Ardennes de la Fédération Syndicale Unitaire de l'Enseignement (FSU)

2012.11.363 - DACES - AIDES AUX FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA Cinquième répartition

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur des Ardennais suivant une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), d'accorder des aides, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.11.364 - DACES - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES Troisième répartition 2012

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des bourses d'études linguistiques, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.11.365 - DACES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ETUDIANTS

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général en faveur d'associations d'étudiants et d'organismes dont les compétences ont trait au domaine de l'éducation, d'attribuer une subvention à "l'Association d'Organisation des Stages à l'Etranger" (ASOSE) des étudiants infirmiers de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers René Miquel de CHARLEVILLE-MEZIERES, dans le cadre de voyages humanitaires au SENEGAL et au VIETNAM, au titre de l'année 2012.

2012.11.366 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES Classes vertes - Cinquième répartition 2012

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.11.367 - DACES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE ARDENNAISE DE L'IUFM POUR 2012

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur de l'enseignement supérieur :

- DECIDE d'attribuer à l'Antenne Ardennaise de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.11.368 - DACES - ACTIONS EN DIRECTION DES COLLEGES - SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION CHAMPARDENNAISE POUR LA PROMOTION ET LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE (ACAPPI)

Opération BRAVO L'INDUSTRIE - Année scolaire 2011-2012

La Commission Permanente :

- DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général pour le financement des actions à caractère éducatif des collèges, d'accorder à l'Association ChampArdennaise pour la Promotion et la Performance de

l'Industrie (ACAPPI), dans le cadre de l'organisation de l'opération "Bravo l'Industrie", une subvention pour la visite, en 2012, de 50 entreprises réalisée par 640 élèves ardennais, professeurs, documentalistes, principaux ou leurs adjoints issus des collèges listés en annexe à la délibération ;

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'ACAPPI, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir relatif à cette décision.

2012.11.369 - DACES - AIDE AUX SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DES COLLEGES ET A L'ECOLE D'ARBITRAGE DU DISTRICT DE FOOTBALL

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général à l'activité des sections sportives scolaires des collèges ardennais et de l'école d'arbitrage du District de Football :

- DECIDE d'accorder une subvention forfaitaire à la section sportive de football du collège Turenne de SEDAN et à l'école d'arbitrage du District de Football ;

- DECIDE de reconduire les critères de répartition des aides des autres sections sportives scolaires, par section et par élève inscrit ;

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération.

2012.11.370 - DACES - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - Sixième répartition

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction du sport de masse, d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations exceptionnelles, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.11.371 - DACES - AIDE AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - SAISON 2012-2013

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil Général aux sportifs amateurs ardennais évoluant au plus haut niveau de leur catégorie, figurant sur la liste établie par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative :

- DECIDE d'attribuer des subventions :

• à l'Association Ardennes Handi Dressage pour Céline GERNY,

• à l'Association Canoë-Kayak du Pays Sedanais pour Etienne HUBERT,

- APPROUVE les conventions fixant les modalités d'attribution de ces aides et précisant, notamment, les engagements des clubs et des sportifs concernés vis-à-vis du Conseil Général, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents ainsi que tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

2012.11.372 - DACES - TRANSPORTS SCOLAIRES - Dessertes vers les lycées d'enseignement technologique et professionnel de MAUBERT- FONTAINE et SOMME-SUIPPE Année scolaire 2011-2012

La Commission Permanente, dans le cadre de la mise en place de transports scolaires, au titre de l'année scolaire 2011-2012 :

- DECIDE d'attribuer une subvention au bénéficiaire du Lycée d'Enseignement Technologique et Professionnel Agricole Privé (LETPAP) de MAUBERT-FONTAINE ;

- DECIDE d'attribuer une subvention au bénéficiaire du Lycée Professionnel et Technologique (LPT) de SOMME-SUIPPE ;

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

2012.11.373 - DACES - FONDS CULTUREL DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général aux organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire départemental, tout au long de l'année, d'accorder des subventions :

- à l'Association "A la page" de CHARLEVILLE-MEZIERES, pour son fonctionnement ;

- à l'Association FLAP de CHARLEVILLE-MEZIERES, pour l'édition 2011 du Festival du Cabaret Vert, en

remboursement partiel des frais de location d'un chapiteau appartenant au Conseil Général ;
- au Centre Social Le Lac de SEDAN pour la préparation du Rendez-vous d'Automne des Modélistes et Maquettistes en Ardenne qui aura lieu les 12 et 13 octobre 2013 à SEDAN ;
- à l'Association des Déportés et Internés Résistants et Patriotes des Ardennes de NOUVION SUR MEUSE pour l'organisation d'une journée du souvenir à REIMS le 6 octobre 2012 ;
- à l'Association des Jeunes de SIGNY L'ABBAYE pour l'organisation d'un concert du groupe celtique "Manau" le 26 août 2012 à SIGNY L'ABBAYE.

2012.11.374 - DACES - PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Quatrième répartition 2012

La Commission Permanente, au titre du Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique :
- DECIDE d'attribuer une subvention, pour l'opération détaillée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à l'aide attribuée.

2012.11.375 - DATE - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR LE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF DANS LES ARDENNES (GEDA 08)

La Commission Permanente :
- DECIDE d'accorder, pour l'équilibre du fonctionnement 2012 de la structure, une subvention au Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif dans les Ardennes (GEDA 08) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

2012.11.376 - DATE - AIDES AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :
- DECIDE d'allouer à 8 entreprises des avances remboursables sans intérêt remboursables sur 7 ans, après un différé d'un an, dans le cadre de la réalisation d'investissements, accompagnés de la création de 55,5 emplois, pour les projets détaillés en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes.

2012.11.377 - DATE - AIDES AUX INVESTISSEMENTS DES PME ET AIDES A LA PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION

La Commission Permanente :
- DECIDE
* au titre de l'aide aux investissements des PME, d'accorder des avances sans intérêt, remboursables sur 7 ans, après un différé d'un an, à compter du premier versement des fonds, aux entreprises répertoriées en annexes 1, 2 et 3 à la délibération,
* au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne, d'accorder des subventions aux entreprises répertoriées en annexe 4 à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

2012.11.378 - DATE - AVANCES REMBOURSABLES Demandes de report d'échéance

La Commission Permanente, suite aux effets de la crise économique qui touche les entreprises ardennaises ayant obtenu des avances remboursables du Conseil général, au titre d'investissements d'envergure ou dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement de la restructuration financière des entreprises ;
- DECIDE d'accorder aux sociétés mentionnées dans les tableaux joints en annexe à la délibération, un report d'échéance, pour la durée indiquée ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

2012.11.379 - DATE - FONDS TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL
Quatrième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général visant à améliorer et à développer l'offre touristique sur le territoire ardennais :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution correspondantes.

2012.11.380 - DATE - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - Septième répartition

La Commission Permanente, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine :

- DECIDE d'accorder à la Ville de FUMAY une subvention pour l'opération détaillée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer l'arrêté d'attribution de subvention et tout acte à intervenir, relatif à cette décision.

2012.11.381 - DATE-PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF FORESTIER

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil général des Ardennes à la filière bois, d'attribuer à la Coopérative Forestière des Ardennes une aide représentant 30 % du coût des missions de vulgarisation et de soutien aux propriétaires privés, au titre de 2012.

2012.11.382 - DATE - AGRICULTURE

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil général en matière d'agriculture :

- APPROUVE l'ajustement des dépenses subventionnables et des subventions relatives aux actions détaillées dans les avenants à établir avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes et le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail ;
- APPROUVE les termes des avenants, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents ainsi que tout acte à intervenir.

2012.11.383 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE DIVERSIFICATION AGRICOLE

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général aux investissements de diversification agricole :

- DECIDE l'attribution d'avances sans intérêt, remboursables sur 7 ans après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, au bénéfice des exploitations agricoles, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

2012.11.384 - DATE - PROGRAMME 2012 - REHABILITATION DES DECHARGES COMMUNALES

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre de l'aide du Conseil Général en faveur de la réhabilitation des décharges communales, d'accorder à la Commune de CHEMERY SUR BAR une subvention, représentant 30 % de la dépense subventionnable de la troisième phase de financement des travaux de réhabilitation de la décharge communale.

2012.11.385 - DATE - CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE GIVET
REQUALIFICATION URBAINE DE LA VILLE DE GIVET

La Commission Permanente, dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de GIVET :

- DECIDE d'attribuer à la Commune de GIVET une subvention, représentant 19,39 % du coût des travaux de requalification urbaine de la Ville, consistant en un réaménagement des quais en rive gauche de la Meuse et de l'ancienne place de l'Esplanade (place Jacques Sourdille) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2012.11.386 - DDS - PS/IDS - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur du logement :

- DECIDE d'attribuer des aides, réparties comme suit :
- une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), à hauteur de celle attribuée en 2011,
- des subventions d'investissement à La Maison Ardennaise et à Espace Habitat pour la construction de logements, conformément au détail joint en annexe 1 à la délibération,
- une subvention en faveur des particuliers à revenus modestes propriétaires occupants, selon le détail figurant en annexe 2 à la délibération,
- APPROUVE la convention fixant les modalités d'attribution et de versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 concernant l'ADIL, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir.

2012.11.387 - DDS - EP/PE - AIDES AUX VACANCES EN CENTRES DE LOISIRS

Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'aide volontaire du Conseil Général aux vacances des enfants en centres de loisirs :

- DECIDE d'attribuer des subventions au bénéfice de 1 840 enfants ressortissants de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.11.388 - DDS - PS/IDS - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2012

La Commission Permanente, au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2012 :

- PREND ACTE que, lors de sa réunion du 25 septembre 2012, le Comité de Coordination du Programme Départemental d'Insertion (PDI) a donné un avis favorable au financement de l'action "ateliers de redynamisation", présentée par le Social Animation Ronde Couture de CHARLEVILLE-MEZIERES (SARC) ;
- DECIDE d'accorder, à ce titre, une subvention complémentaire au SARC de CHARLEVILLE-MEZIERES ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention PDI 2012 correspondant à intervenir.

2012.11.389 DDS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des associations à caractère social, œuvrant dans le domaine social et du handicap/vieillesse :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2012, aux organismes suivants :
- Fédération des Ardennes du Secours Populaire Français
- Restaurants du Cœur des Ardennes
- Délégation départementale des Ardennes de la Croix Rouge Française
- Les P'tits Bouchons d'Ardennes
- Maison d'Accueil des Familles de Malades Hospitalisés de REIMS
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.11.390 - DDS - PS/PAPH - FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT SOCIAL (FAIS)

Travaux de mise en sécurité dans trois Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes gérés par le Centre Hospitalier de CHARLEVILLE-MEZIERES

La Commission Permanente, dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement Social :

- DECIDE d'attribuer au Centre Hospitalier de CHARLEVILLE-MEZIERES, conformément aux tableaux joints en annexe de la délibération, une aide pour des travaux de mise en sécurité dans trois Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées :
- l'EHPAD « La Résidence », sis 3 rue Jean Mermoz (87 lits),

- le Centre de Séjour pour Personnes Agées (CSPA), sis place de l'Agriculture (72 lits),
 - le Centre de Santé, sis 8 place Jacques Félix : 11 lits d'EHPAD et 65 lits d'Unité de Soins Longue Durée (USLD).
- PREND ACTE que le Conseil Général supportera chaque année les frais d'ASH pour l'EHPAD et l'USLD ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.11.391 - DDS - CONTRATS JEUNES MAJEURS DE PLUS DE 21 ANS (LS+MV+SH)

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans inscrits dans un cursus scolaire ou une démarche d'insertion professionnelle, décide d'accorder des aides, réparti comme suit :

- à Mademoiselle LS, née le 21 avril 1990, actuellement en Terminale STG Communication et Gestion des Ressources Humaines au lycée Monge de CHARLEVILLE-MEZIERES, une aide pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2012 comprenant une somme destinée à la prise en charge des frais de rentrée scolaire, et une aide, pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 juillet 2013,
- à Mademoiselle MV, née le 12 août 1991, actuellement en DUT Gestion Administrative et Commerciale (GACO) à l'IUT de CHARLEVILLE-MEZIERES, une aide pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2013,
- à Monsieur SH, né le 17 novembre 1991, actuellement en licence Management de la logistique à l'IUT de REIMS, une aide pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 31 juillet 2013 ;

Ces aides seront revalorisées, le cas échéant, en fonction du barème voté lors du Budget Primitif pour 2013.

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.11.392 - DRI - AIDES A LA VOIRIE COMMUNALE

Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'aide à la voirie communale :

- DECIDE d'annuler la subvention accordée à la Commune de JONVAL pour les travaux d'assainissement pluvial de la VC n°4, le 13 juillet 2012 ;
- DECIDE d'attribuer à la Commune d'ECORDAL une subvention représentant 25 % des travaux de réfection de la VC n°2 dite du Chesnois ;
- APPROUVE la répartition, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés d'attribution de subvention et tout acte à intervenir relatif à cette décision.

DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES

2012.11.393 - AIRE DE MANŒUVRE POUR LE 3EME REGIMENT DU GENIE A NOUVION-SUR-MEUSE ET DOM-LE-MESNIL

La Commission Permanente, dans le cadre du maintien dans les Ardennes du 3^{ème} Régiment du Génie :

- DECIDE le principe de la réalisation d'une aire de manœuvre sur les bords de la Meuse à NOUVION-SUR-MEUSE et DOM-LE-MESNIL, conformément au plan figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à lancer la procédure d'enquête publique unique comprenant :
 - l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
 - l'enquête parcellaire,
 - l'enquête relative à la "loi sur l'eau" ;
- DECIDE d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, au besoin, par voie d'expropriation ;
- AUTORISE le Président à engager les procédures ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir ou document relatif à ce dossier.

DIRECTION DU PATRIMOINE

2012.11.394 - CESSION D'UN TERRAIN A SIGNY LE PETIT

La Commission Permanente :

- DECIDE, aucun aménagement routier n'étant envisagé, de céder à M. BG, domicilié à FLIGNY, 64 Chemin Départemental 10, un terrain d'environ 1 000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée E1594 à SIGNY LE PETIT (cf. plan en annexe à la délibération), à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine ;

- AUTORISE le Président à signer :

* l'acte de vente avec M. BG qui fera intervenir, à ses frais, le géomètre pour diviser la parcelle cadastrée E1594, et qui prendra en charge les frais de notaire,

* tout autre document relatif à cette cession.

Le terrain cédé n'étant pas situé dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.

2012.11.395 - CESSION DE TERRAINS A TOURNAVAUX

La Commission Permanente :

- DECIDE, compte tenu que ces emprises ne présentent aucun intérêt pour le Département, de céder à la Commune de TOURNAVAUX les parcelles cadastrées A 408 d'une superficie de 298 m², A 286 d'une superficie de 66 m², A 287 d'une superficie de 8 999 m², A 296 d'une superficie de 730 m², A 892 d'une superficie de 1 019 m², A 894 d'une superficie de 15 m², A 895 d'une superficie de 323 m², A 897 d'une superficie de 5 847 m² et A 899 d'une superficie de 544 m², soit une superficie totale de 17 841 m², située sur le territoire de la Commune de TOURNAVAUX, au prix estimé par le Service du Domaine, (cf. plan joint en annexe à la délibération) ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents relatifs à ce dossier.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Il est à noter que ces terrains n'étant pas situés dans une zone aménagée, la cession par le Département résulte du simple exercice de la propriété sans autre motivation que celle de remployer au service de ses missions la valeur de son actif.

2012.11.396 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE Cession d'une parcelle départementale - Commune de ROCROI

La Commission Permanente, en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire :

- DECIDE de rétrocéder à la Ville de ROCROI, à un prix symbolique, conforme à l'avis du Service du Domaine, car la ville de ROCROI avait cédé, à ce même montant, ce terrain au Département, en 2008, pour la construction d'une gendarmerie, le surplus de ce terrain non utilisé, soit environ 4 000 m², à prendre dans la parcelle cadastrée AB n° 686 (cf. plan en annexe à la délibération). La surface définitive sera déterminée par le document d'arpentage, à la charge du Département ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

La vente par le Département des Ardennes résulte du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer au service de ses missions la valeur de son actif.

2012.11.397 - VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE L'EX FRICHE SIETAM A VOUZIERES

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder le bâtiment d'une surface de 3 583 m² et une surface non bâtie de 9 065 m², à prendre sur la parcelle cadastrée AI 218 et, pour partie, sur les parcelles cadastrées AI 216 et AI 217 à la SCI en cours de constitution par la société MCD, représentée par Monsieur M, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES sous le numéro B 399449586 ;

- DECIDE de passer outre l'avis du Service du Domaine, considérant l'intérêt de maintenir et de permettre le développement de cette activité économique sur le site ;

- AUTORISE le Président à signer un compromis de vente aux conditions suspensives d'obtention de prêts bancaires et d'obtention d'un permis de construire pour l'adaptation et la transformation du bâtiment existant

pour permettre le développement de la société et l'installation d'autres sociétés complémentaires à ses activités ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette affaire.

L'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

Les parcelles n'étant pas situées dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.

2012.11.399 - RETROCESSION DE PARCELLES AUX ANCIENS PROPRIETAIRES A LES MAZURES

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la parcelle cadastrée C 207, sise à LES MAZURES, d'une surface de 1ha 48a 48ca (cf plan en annexe à la délibération), acquise par le Département en 1985, de M. HW, pour le projet de création d'une zone d'hébergement touristique, n'a pas reçu la destination prévue et ne présente plus d'utilité pour le Département :

- DECIDE de la rétrocéder à un prix, conforme à l'estimation du Service du Domaine, aux héritiers de M. HW qui ont fait valoir leur droit de rétrocession, conformément à l'article L. 12-6 du Code de l'Expropriation, à savoir Mme ML, domiciliée à OHAIN (Belgique), 76 Route de Genval, Mme CW, domiciliée à TUBIZE (Belgique), 11 Ruelle du Betchard, M. J-BW, domicilié à GRAND MANIL (Belgique), 7 Place Fernand Severin et M. AW, domicilié à COURT-SAINT-ETIENNE (Belgique), 2A Rue Vital Casse ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document relatif à ce dossier, l'ensemble des frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

La parcelle vendue n'étant pas située dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.

2012.11.400 - ACQUISITION DE TERRAIN POUR DES MESURES COMPENSATOIRES Construction d'un immeuble à vocation tertiaire - Commune de VILLERS-SEMEUSE

La Commission Permanente, dans le cadre des mesures compensatoires, demandées au titre de la loi sur l'eau, à réaliser pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des activités à vocation tertiaire :

- DECIDE d'acquérir de la SCI GEPHICOURT (SIREN n° 384 694 477 RCS NANCY) 3 bis, rue de l'Armée Patton 54000 NANCY, cogérée par MM. EG et PG, une emprise de 5 423 m² à prendre dans la parcelle cadastrée W 350 à VILLERS-SEMEUSE, (cf. plan en annexe à la délibération), et d'accepter, en sus, la pose d'une clôture séparative entre les deux propriétés, à la charge du Conseil Général, les coûts étant conformes à l'estimation du Service du Domaine ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

L'ensemble des frais liés à cette acquisition est à la charge du Conseil Général.

2012.11.401 - CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS SUR LES COMMUNES DE FLOING, LES HAUTES RIVIERES ET VOUZIERES

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que les communes de FLOING, LES HAUTES RIVIERES et la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ont décidé, après accord du Conseil général, de réaliser des travaux d'aménagement en travers de leur territoire sur le domaine public départemental et qu'elles ont accepté, par décisions de leur organe compétent, la gestion et l'entretien de ces aménagements, à l'issue des travaux ;

- AUTORISE le Président à signer les conventions jointes en annexes à la délibération, relatives à la gestion et à l'entretien des aménagements réalisés aux abords des RD 5/205, 13 et 41.

2012.11.402 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EMBRANCHEMENT FERRE D'ATTIGNY - Canton d'ATTIGNY

La Commission Permanente, afin d'assurer l'entretien de la voie ferrée d'ATTIGNY mise à disposition, par le Conseil général, de la Société Coopérative Agricole VIVESCIA, située à REIMS :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de l'embranchement ferré à intervenir avec la Société VIVESCIA, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2012.11.404 - CHARGES DU BATIMENT DU CENTRE COMMERCIAL DES AYVELLES

La Commission Permanente, dans le cadre de la mise à disposition d'un local au profit des associations Banque Alimentaire des Ardennes et Les Restaurants du Cœur :

- DECIDE d'entériner l'abandon de l'appel de charges, au titre des 4 dernières années (2008 à 2011), pour les deux associations ;
- APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 28 octobre 1993, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2012.11.405 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE DEUX ATTACHES TERRITORIAUX NON TITULAIRES

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à recruter, pour les besoins du service, deux attachés territoriaux non titulaires :

- un Pilote de la MAIA (Maison pour l'Accompagnement et l'Intégration des Maladies d'Alzheimer), chargé de promouvoir et d'organiser la coordination des services de soins et d'aides en direction des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

La raison d'un recours à un agent non titulaire est liée au caractère non durable des besoins définis par la signature de la convention avec l'ARS, engageant la collectivité, pour une durée de trois ans.

Le recrutement se fera sur la base d'un haut niveau de formation et la rémunération sera fixée sur la base de celle d'un attaché territorial, 5^{ème} échelon.

- un Responsable du Pôle Transports, affecté au sein du Service Education et Transports, en charge de la réalisation d'études et d'actions d'expertises visant à optimiser le réseau de transport.

Le recrutement est motivé par l'avantage déterminant procuré par le profil d'un candidat présentant une expérience et une formation très spécialisée.

La rémunération sera calculée sur la base du 9^{ème} échelon du grade d'attaché territorial et la durée du contrat sera de trois ans, renouvelable une fois.